SELARL
GOMOT - JOSSET - HERMOUET
Avocats associés

Barreau de LA ROCHE SUR YON
33, rue Salvador Allende - 85000 LA ROCHE SUR YON

TEL : 02 51 44 91 92
FAX : 02 51 62 45 52
MAIL : contact@avocats-gjh.fr

ATTESTATION

Article 200 à 203 C.P.C.

Je soussigné (e) ……

Né(e) le . . / . . / 19 . . à ……

Demeurant : ……

……

Profession : ……

Degré de parenté ou d'alliance, lien de subordination, collaboration ou communauté d'intérêt avec l'une ou l'autre des parties : ……

Je suis informé(e) :

- Que l'attestation est établie en vue de sa production en justice,
- Qu'elle est écrite, datée et signée de la main de son auteur,
- Qu'aux termes de l'article 441-7 du Code Pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende l'établissement et/ou l'usage d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des faits ci-après rapportés, pour en avoir été le témoin direct :

J'ai parfaitement connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'engagerait à des sanctions pénales.

Fait à ……,

Le . . / . . / 20 . . **<u>SIGNATURE</u> :**

Pièce à joindre :

- photocopie d'un document officiel justifiant de l'identité de son auteur et comportant sa signature (carte d'identité, passeport, titre de séjour…)